

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018

Nos réf : HT/DB/MCR

**Présents :** TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka.

**Excusés :** MORANDINI-HENRICI Séverine a donné procuration à GROSJEAN Aline,  
ADDE Patrick donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre,  
MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie,  
LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline,  
DELMARRE Véronique a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,  
GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard,

**Absent excusé :** SEGAUD Grégoire

**Absente :** FRANÇOIS Claudine

**Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :**

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Christian BEDEZ** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

**Ordre du jour :**

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ➔

### I - OBLIGATIONS LEGALES

- La tenue du Débat d'orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

- S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

- Ce débat permet à notre assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Débat d'orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

### II - LOI DE FINANCES 2018

Le projet de loi de finances pour 2018 est porteur de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour les contours de certaines mesures restent à préciser.

Les premiers éléments de réponse sont dévoilés dans le projet de loi de finances pour 2018 :

- Confirmation de la **suppression progressive de la TH** pour les communes. Elle ne serait plus acquittée que par 20% des ménages d'ici 2020. Cette réforme s'étalera sur 3 ans et le manque à gagner serait compensé par dégrèvement.

- **Pas de diminution programmée en 2018 de la DGF.** Les critères de calcul restent identiques à 2017. Les collectivités devront en revanche s'engager à diminuer leurs dépenses de fonctionnement sous peine de voir la DGF diminuer en 2019 (à confirmer).

- **Les subventions d'investissement aux collectivités territoriales sont pérennisées** à hauteur de 1,8 milliard d'euros. La dotation de soutien à l'investissement local est destinée au soutien de projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

**Pierre CLAUDON :** « Mise aux normes des établissements publics, c'est dans le cadre de l'accessibilité ? »

**Agnès TRAVERSIER :** « Oui, c'est dans ce cadre, ça peut être aussi la mise aux normes électriques... »

**Pierre CLAUDON :** « Ça reste de l'investissement »

**Agnès TRAVERSIER :** « On a plus de fonctionnement que d'investissement »

- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- Dans le cadre d'une **contractualisation avec l'Etat**, un nouvel effort de 13 milliards d'économies sur les dépenses de fonctionnement est demandé aux 319 collectivités les plus importantes.
- **Dotations de péréquation du bloc communal** : la loi a fixé à 110 millions d'euros l'augmentation en 2018 de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à 90 millions d'euros celle de la dotation de solidarité rurale (DSR).
- **Nouveaux cantons** : cet article lève des obstacles juridiques qui empêchent certaines communes devenues bureaux centralisateurs dans le cadre du redécoupage des cantons, de bénéficier de la part "bourg centre" de la DSR. Cette modification concerne uniquement les communes situées dans un canton dont la commune chef-lieu comporte plus de 10 000 habitants.
- **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**. Le montant global du FPIC est maintenu à 1 milliard d'euros à compter de 2018.
- **Indemnité compensatrice hausse CSG** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les agents publics civils et militaires perçoivent une indemnité compensatrice tenant compte de la hausse de la CSG.
- **Jour de carence en cas de congé de maladie** : les agents publics civils et militaires en congé de maladie et les salariés en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération ou du versement de prestations en espèces par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé.

### III – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

<b>COMMUNE</b>	
<b>RESULTAT 2016</b>	
	<b>- 364 330,39 €</b>
Résultat section FONCTIONNEMENT 2016	+ 92 867,93 €
Résultat section INVESTISSEMENT 2016	- 457 198,32 €
<b>RESULTAT 2017</b>	
	<b>+ 531 048,51 €</b>
<b>Section FONCTIONNEMENT - par chapitre</b>	
<i>Recettes :</i>	
<i>Atténuation de charges</i>	75 662,90 €
<i>Opérations d'ordre entre section</i>	305,00 €
<i>Produits des services</i>	218 984,90 €
<i>Impôts et taxes</i>	1 745 101,38 €
<i>Dotations et participations</i>	931 013,41 €
<i>Autres produits gestion courante</i>	86 080,94 €
<i>Produits financiers</i>	2,89 €
<i>Produits exceptionnels</i>	26 875,81 €
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	0,00 €
<b>Total recettes (A)</b>	<b>3 084 027,23 €</b>
<i>Dépenses :</i>	
<i>Charges caractère général</i>	642 665,41 €
<i>Charges personnel</i>	1 580 694,19 €
<i>Atténuations produits</i>	90 912,41 €
<i>Autres charges gestion courante</i>	367 965,00 €
<i>Charges financières</i>	74 762,47 €
<i>Charges exceptionnelles</i>	21 038,40 €
<i>Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)</i>	91 460,63 €
<b>Total dépenses (B)</b>	<b>2 869 498,51 €</b>
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2017 (A-B)</b>	
	<b>+ 214 528,72 €</b>
<b>Section INVESTISSEMENT - par chapitre</b>	
<i>Recettes :</i>	
<i>Dotations (taxe aménagement/FCTVA)</i>	382 393,23 €
<i>Subventions</i>	132 535,10 €
<i>Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)</i>	91 460,63 €
<i>Emprunts-cautions</i>	415 585,33 €
<b>Total recettes (C)</b>	<b>1 021 974,29 €</b>
<i>Dépenses :</i>	
<i>Dotations (taxe aménagement versée à PMA/avance FCTVA)</i>	43 269,23 €
<i>Remboursement capital d'emprunts</i>	255 041,21 €
<i>Immobilisations incorporelles (logiciel multi-accueil / certificat électronique signature compta)</i>	1 866,48 €

Subventions d'équipement (ravalement façades)	390,00 €	
Immobilisations corporelles (Réseaux, véhicules, matériels, mobilier)	76 646,52 €	
Travaux (travaux salles Pagnot/Ping-pong, voiries)	327 936,06 €	
Opérations d'ordre entre section	305,00 €	
<b>Total dépenses (D)</b>	<b>705 454,50 €</b>	
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)</b>		<b>+ 316 519,79 €</b>

<b>EXCEDENT BRUT (Résultat 2016 + résultat 2017)</b>		<b>+ 166 718,12 €</b>
--	--	-----------------------

<b>RESTES A REALISER 2017</b>		<b>- 13 831,00 €</b>
<b>Recettes :</b>		
<b>Subventions notifiées :</b>		
Salles Pagnot/Ping-pong - État	6 016,00 €	
Salles Pagnot/Ping-pong - Conseil Départemental	14 214,00 €	
Salles Pagnot/Ping-pong - PMA	22 324,00 €	
Informatique école Radreau - enveloppe parlementaire	3 500,00 €	
Travaux voirie abîmées par orages 2016	22 000,00 €	
<b>Total recettes</b>	<b>+ 68 054,00 €</b>	
<b>Dépenses :</b>		
Sécurisation clocher temple	10 000,00 €	
Ravalements de façades	373,00 €	
Acquisitions foncières	7 346,00 €	
Plan vigipirate crèche	4 000,00 €	
Ordinateurs / vidéo projecteurs école Radreau	1 110,00 €	
Matériels ateliers municipaux	3 000,00 €	
Extension columbarium	6 450,00 €	
Travaux salles Pagnot/Ping-pong	2 371,00 €	
Travaux voirie (dont rue Lorday)	47 235,00 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>+ 81 885,00 €</b>	
<b>EXCEDENT NET (excédent brut + restes à réaliser)</b>		<b>+ 152 887,12 €</b>

## BOIS

<b>RESULTAT 2016</b>		<b>+ 35 904.73 €</b>
Section fonctionnement	+ 38 447.37 €	
Section investissement	- 2 542 .64 €	

<b>RESULTAT 2017</b>		<b>- 21 019.38 €</b>
<b>Section FONCTIONNEMENT par chapitre</b>		
<b>Recettes</b>		
Produits des services (affouage+vente de bois)	19 564.02 €	
<b>Total recettes (A)</b>	<b>19 564.02 €</b>	
<b>Dépenses</b>		
Charges caractère général	4 689.46 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	287.00 €	
Autres charges gestion courante (virement au budget Commune)	32 000.00 €	
<b>Total dépenses (B)</b>	<b>36 976.46 €</b>	
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2017 (A-B)</b>		<b>- 17 412.44 €</b>
<b>Section INVESTISSEMENT par chapitre</b>		
<b>Recettes</b>		
Remboursement dette du budget communal	4 000,00 €	
Dotations fonds divers réserves	2 542.64 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements)	287.00 €	
<b>Total recettes (C)</b>	<b>6 829.64 €</b>	
<b>Dépenses</b>		
Travaux sylvicoles	10 436.58 €	
<b>Total dépenses (D)</b>	<b>10 436.58 €</b>	
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)</b>		<b>- 3 606.94 €</b>
<b>EXCEDENT NET (résultat 2016 + résultat 2017)</b>		<b>+ 14 885.35 €</b>

## BATIMENTS LOCATIFS

RESULTAT 2016		+ 32 465,33 €
Section fonctionnement	+ 5 033,65 €	
Section investissement	+ 27 431,68 €	
<b>RESULTAT 2017</b>		<b>- 25 689,87 €</b>
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Produits des services	1 596,00 €	
Impôts et taxes	22 487,35 €	
Autres produits de la gestion courante	249 791,67 €	
Produits exceptionnels	820,80 €	
<b>Total recettes (A)</b>	<b>274 695,82 €</b>	
<i>Dépenses</i>		
Charges caractère général	285 506,78 €	
Charges financières	12 047,75 €	
<b>Total dépenses (B)</b>	<b>297 554,53 €</b>	
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT (A-B)</b>		<b>- 22 858,71 €</b>
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Néant	0,00 €	
<b>Total recettes (C)</b>	<b>0,00 €</b>	
<i>Dépenses</i>		
Remboursement capital d'emprunt	2 831,16 €	
<b>Total dépenses (D)</b>	<b>2 831,16 €</b>	
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)</b>		<b>- 2 831,16 €</b>
<b>EXCEDENT NET (résultat 2016 + résultat 2017)</b>		<b>+ 6 775,46 €</b>

**Pierre CLAUDON** : « Les autres produits de la gestion courante concernent les immeubles. Il manque un loyer pour la gendarmerie »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il manque un mois de loyer pour décembre 2017 car le renouvellement du contrat de location n'est pas signé »

## 13 LOGEMENTS CENTRE

RESULTAT 2016		+ 23 412,95 €
Section fonctionnement	+ 13 030,42 €	
Section investissement	+ 10 382,53 €	
<b>RESULTAT 2017</b>		<b>- 18 624,51 €</b>
Section FONCTIONNEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Produits de service	3 171,32 €	
Revenus des immeubles	72 265,05 €	
Opérations d'ordre entre sections	15 200,00 €	
Produits exceptionnels	11 660,25 €	
<b>Total recettes (A)</b>	<b>102 296,62 €</b>	
<i>Dépenses</i>		
Charges caractère général	25 126,81 €	
Amortissements	24 845,00 €	
Charges financières	13 144,47 €	
<b>Total dépenses (B)</b>	<b>63 116,28 €</b>	
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT (A-B)</b>		<b>+ 39 180,34 €</b>
Section INVESTISSEMENT par chapitre		
<i>Recettes</i>		
Cautions logements	631,39 €	
Amortissements	24 845,00 €	
<b>Total recettes (C)</b>	<b>25 476,39 €</b>	
<i>Dépenses</i>		
TVA - livraison à soi-même	47 134,00 €	
Opérations d'ordre entre sections	15 200,00 €	
Remboursement capital emprunt	20 947,24 €	
<b>Total dépenses (D)</b>	<b>83 281,24 €</b>	
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT (C-D)</b>		<b>- 57 804,85 €</b>

<b>EXCEDENT BRUT (Résultat 2016 + résultat 2017)</b>		<b>+ 4 788,44 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>- 368,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
Néant	0,00 €	
	<b>Total recettes</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Dépenses</b>		
Cautions logements	368,00 €	
	<b>Total dépenses</b>	<b>368,00 €</b>
<b>EXCEDENT NET (excédent brut + restes à réaliser)</b>		<b>+ 4 420,44 €</b>

#### IV – TRAVAUX EN COURS

- ▶ Sécurisation du clocher du temple et restauration de la vieille horloge :
  - Coût restauration horloge : 3 631.20 € TTC
  - Coût rénovation / sécurisation du plancher et des escaliers d'accès : 6 347.00 € TTC

**Nathalie ATAR** : « Avez-vous demandé un devis au Monsieur de Bavans qui restaure les horloges ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Nous avons demandé à une entreprise spécialisée, c'est une très grosse horloge avec un vieux mécanisme »

- ▶ Rue du Lorday :
  - Coût estimatif des travaux : 90 000.00 € TTC
  - Plan de financement escompté :
    - DETR 30% : 18 436.00 €
    - Commune : 71 564.00 €

**Agnès TRAVERSIER** : « Suite aux préconisations de la DDE, le coût de la rénovation est supérieur à la première estimation (60 000 € avaient été inscrits au BP 2017) ; la subvention ne sera pas réévaluée. La rue concerne trois zones du PPRI (rouge, bleu foncé et bleu clair) »

<b>BESOINS</b>				
<b>Commission "Urbanisme - travaux - forêt - cimetière"</b>	<b>Dépenses fonctionne-ment</b>	<b>Dépenses investisse-ment</b>	<b>Dépenses non retenues</b>	<b>Observations</b>
<b>* Voirie :</b>				
Fontaine du centre - mise en place PVC renforcé Haute Pression et démontable	2 100,00 €			Ateliers M <sup>aux</sup>
Rénovation de diverses voiries au blow-patcher - à définir- coût pour une journée	3 700,00 €			
4 campagnes de balayage mécanisé	7 000,00 €			
<b>Agnès TRAVERSIER</b> : « Le projet d'achat de matériel a été abandonné : les subventions sont calculées sur les accessoires et non pas sur le portant dont le coût est le plus élevé »				
Mairie cour nord - démolition mur de soutènement, reprise et embellissement talus, mise en pierre apparente		20 000,00 €		
Rue des Acacias - reprise complète des enduits		21 600,00 €		
<b>Pierre CLAUDON</b> : « Que voulez-vous faire rue des Acacias ? »				
<b>Agnès TRAVERSIER</b> : « On fera un bicouche avec scarification et nivellement »				
Rue des Aubépines - reprise des enrobés		10 000,00 €		
Aménagement rue du Lorday - (1) voir précisions ci-dessous		90 000,00 €		Subv° DETR
Carrefour cimetière sud - trottoirs et bureau d'études en concertation avec conseil départemental pour enrobés			3 000,00 €	
<b>* Bâtiments - cimetière - forêt</b>				
Salle des Fêtes - remplacement détecteurs fumée optiques + indicateurs lumineux	380,00 €			
Dolto - remplacement blocs de secours (passage en LED avec télécommande)		3 150,00 €		
Lumières LED (tous bâtiments)	selon crédit dispo			
Dolto - pose film anti-chaleur grand couloir		3 000,00 €		
Gymnase Bel-Air - reconditionnement aérotherme (fait car tombé en panne)		1 050,00 €		
Mairie accueil - cloisons mobiles pour affichage			3 000,00 €	
Mairie - reprise complète façade (enduits et peinture)				?

Mairie - onduleurs (protection postes informatiques contre microcoupures courant)		750,00 €		
La Poste - Remplacement de l'une des deux pompes de la chaudière	755,00 €			
La poste - régulation chauffage			1 500,00 €	
La poste - conformité électrique			10 000,00 €	
Crèche H.Garderie - Bardages extérieurs bois à reprendre	2 000,00 €			Ateliers M <sup>aux</sup>
Bibliothèque - ravalement façade (pour harmonisation avec les écoles)		?		devis en cours
Bibliothèque - remplacement chaudière à condensation			7 000,00 €	
Préfabriqué école maternelle Bel Air (derrière bibliothèque) - destruction désamiantage (utilisé par 2 associations)			20 000,00 €	
Salle omnisports - ventilation basse (fonctionne pour l'instant)			2 500,00 €	A vérifier
Salle omnisports - régulation et armoire chauffage (fonctionne pour l'instant)			8 200,00 €	
Salle omnisports - remplacement sortie de secours gym		4 000,00 €		
Chalet des fruitiers - zinguerie			800,00 €	
Chalet des fruitiers - toilettes sèches			1 000,00 €	
Vestiaires du foot - remplacement mitigeur douches			3 600,00 €	
Local pétanque - isolation plafond			16 000,00 €	
Local pétanque - éclairage des pistes intérieures			1 000,00 €	
Local pétanque - réfection chauffage			8 000,00 €	
Local pressoir/distillerie - chauffage d'appoint			2 000,00 €	
Ateliers municipaux - rénovation de la toiture (matériel)	?			Ateliers M <sup>aux</sup>
Travaux dans la forêt	4 000,00 €			Budget bois
Salle Omnisports - Réfection des vestiaires	2 000,00 €			Ateliers M <sup>aux</sup>
<b>* Matériel - véhicules ateliers municipaux</b>				
Réparation freins micro-tracteur	2 500,00 €			
Remplacement de 2 véhicules type C1 (par véhicule similaire pour l'un et par un utilitaire pour l'autre)			20 000,00 €	
Caisson à enrobés (pour trottoirs)		12 000,00 €		
<b>Pierre CLAUDON : « Pour transporter les enrobés ? »</b>				
<b>Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Pour traiter des linéaires conséquents, il faut un caisson isotherme car dans le camion ça sèche très rapidement. C'est cher mais rentabilisé en une saison »</b>				
Pistolet électrique peinture			360,00 €	
Pneumatiques véhicules	1 500,00 €			
Poste à souder à l'arc		400,00 €		
Pack perforateur / visseuse		485,00 €		
Nettoyeur haute pression thermique		3 840,00 €		
Dameuse voirie		1 500,00 €		
Remplacement tondeuse autoportée "Amazon" (en attente de meilleures propositions – Coût d'une réparation tous les 2 ans : 5 000 €)			34 000,00 €	
Outillage espaces verts		2 000,00 €		budget bois ?
Outillage mécanique			1 000,00 €	
Bétonnière		384,00 €		
Souffleur			400,00 €	
Pinces de voirie			100,00 €	
Chariot de voirie			320,00 €	
Réparation machine à tracer / signalisation horizontale – Demande à la SODEP de trouver un acquéreur (la société prête le traceur si achat peinture)			1 731,52 €	
Housses de sièges véhicules	300,00 €			
Cônes de chantier		400,00 €		
Fourreaux fonte + bouchons		1 060,00 €		
Tubes alu champagne (mât panneau de police)		2 250,00 €		
Barrières de chantier			1 684,00 €	
Panneaux signalisation temporaire (inondation, route barrée, déviation...)		2 000,00 €		
Panneaux directionnels - "Ecole C. Radreau"		500,00 €		
<b>Commission "Culture - animation - vie associative"</b>				
Court de tennis Bel-Air - couverture d'un court		348 000,00 €		
Parcours sportif - reprise de 11 agrès + paillage		6 000,00 €		
Salle des Fêtes - réparation friteuse	730,00 €			Ateliers M <sup>aux</sup>
<b>Commission "Environnement - développement durable - communication"</b>				
Illuminations	2 000,00 €	7 000,00 €		

Eclairage public : environ 400 luminaires en LED - (2) voir précisions ci-dessous		365 000,00 €		Subv° SYDED et PMA
<b>Pierre CLAUDON</b> : « Pour 2018 ? »				
<b>Agnès TRAVERSIER</b> : « Oui, un dossier a été déposé pour se positionner. En fonction du financement, on fera les travaux ou pas »				
Implantation points R enterrés		24 000,00 €		
<b>Pierre CLAUDON</b> : « Validé ? »				
<b>Agnès TRAVERSIER</b> : « Oui, par PMA. C'est en attente pour l'emplacement »				
<b>Commission "Jeunesse - vie scolaire"</b>				
Dolto - Trotinettes, jeux extérieurs, livres,...		1 500,00 €		
Dolto - 2 dessertes à roulettes	300,00 €			
Radreau - VPI + tableaux blancs		4 200,00 €		dont 1110 € crédits report
Création d'un bâtiment pour le périscolaire/restauration sur le site Radreau (Subvention à hauteur de 65% + participation CAF avec prêt à taux 0 et subvention)		1 030 000,00 €		
Radreau - 15 PC portables (toutes les classes dotées)		10 200,00 €		Subv° Educ Nat
Porte-vélos	300,00 €			Ateliers M <sup>aux</sup>
Radreau 2 - stores californiens		7 000,00 €		
Crèche - 2 poussettes 4 places		1 200,00 €		
Crèche - 4 portiques		140,00 €		
Crèche - 5 transats		220,00 €		
Crèche - jouets divers		760,00 €		
Crèche - aspirateur		240,00 €		et salles poly/omnisp
Crèche - babyphones	50,00 €			
Crèche - sécurisation entrée		4 000,00 €		Crédits reports
<b>TOTAUX</b>	<b>29 346,52 €</b>	<b>1 991 829,00 €</b>	<b>145 464,00 €</b>	
(1) Une subvention a été attribuée dans le cadre de la DETR d'un montant de 18 346 €. Ce montant est basé sur le chiffrage initial qui ne prenait pas en compte les préconisations techniques de la DDT. Le chiffrage n'est donc pas conforme au projet envisagé et la subvention ne sera pas réévaluée. Le restant à charge pour la Commune sera donc plus important.				
(2) Les conditions d'attribution des subventions du SYDED seront amenées durant l'année 2018 à être revues probablement défavorablement (baisse du taux de subvention de 43 à 35 % du montant global des travaux). De plus, les crédits prévus par le SYDED pour 2018 sont d'ores et déjà consommés. Donc le projet sera certes discuté en 2018 mais la subvention qui en découlerait ne serait reversée à la Commune qu'en 2019. Un effort de trésorerie est donc à prévoir. Par ailleurs, PMA subventionnerait 140 % du montant des luminaires et horloges astronomiques uniquement. Ce qui rendrait tout de même le projet amplement subventionné. Aucun pourcentage de subvention précis ne peut être pris en compte pour le moment. Nous sommes tributaires des décisions qui seront prises au sein des organes délibérants du SYDED et de PMA.				

**Agnès TRAVERSIER** : « Avez-vous des questions ou des projets autres ? »

**Pierre CLAUDON** : « Concernant le dossier accessibilité, il y avait un programme de travaux... »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il y avait eu un diagnostic fait par PMA, des choses ont déjà été faites. Tout ce qui a trait à la voirie, c'est un peu compliqué »

**Pierre CLAUDON** : « Il y avait trois ans pour réaliser ? »

**Jean-Pierre LIPSKI** : « Tout ce qui était obligatoire a été fait, il reste quelques petites améliorations à apporter suivant des prescriptions du bureau de contrôle »

**Pierre CLAUDON** : « Je pense surtout à la voirie. Lorsqu'on a refait les rues de la Vieille Vie et de la Mairie, il y a eu le "râté" du passage étroit rue de la Vieille Vie, il aurait fallu faire un passage alterné »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il y a un gabarit. C'est une départementale, nous ne sommes pas responsables »

**Pierre CLAUDON** : « Concernant le cimetière sud, la liaison avec la place des Egreyotes, le trottoir n'est pas assez large. Il faudrait que ce soit pris en compte »

**Jean-Pierre LIPSKI** : « Au niveau des bâtiments, il n'y a pas de gros travaux »

**Pierre CLAUDON** : « Oui, il y avait les portes de la salle polyvalente »

**Jean-Pierre LIPSKI** : « Tous les petits problèmes ont été réglés, il reste de la peinture à faire »

**Pierre CLAUDON** : « Concernant la voirie, il y a les places "handicapé" à prendre en compte »

**Agnès TRAVERSIER** : « C'est la police municipale qui gère le nombre en fonction des prescriptions »

**Pierre CLAUDON** : « Mon souci est de ne pas avoir une amende si ce n'est pas fait »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il y a des choses impossibles à faire sur notre commune : mettre des trottoirs partout... »

**Pierre CLAUDON** : « Au départ la date limite était 2015, puis cela a été repoussé »

**Jean-Pierre LIPSKI** : « De trois ans, on peut aller jusqu'à sept ans »

**Pierre CLAUDON** : « Après, il faut des justificatifs. Il n'y a pas besoin d'une délibération ? »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Le délai pour mettre en œuvre, c'est trois ans, renouvelable deux fois ; il y a des préconisations, pas des obligations, car on a un cadre très rural, il y a des zones où on ne peut pas respecter les normes PMR. Il faut faire au mieux »

**Pierre CLAUDON** : « Il y a eu un assouplissement »

**Agnès TRAVERSIER** : « C'est regardé de très près pour les attributions de subventions »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire :** « L'exemple des travaux rue du Lorday : si tout va bien, on les fait comme prévu cette année, il est demandé un cheminement mixte qui permet d'accueillir cyclistes et PMR (1,40m pour les PMR + 1,20m pour la piste cyclable). C'est limite, le contexte devrait pouvoir le permettre, pour avoir un trottoir de largeur suffisante sur un côté »

**Pierre CLAUDON :** « Tout Bavans n'était pas à faire. Il y avait juste un circuit bien déterminé »

**Agnès TRAVERSIER :** « Depuis la mairie en arrivant vers le cimetière, il y a effectivement les quilles à changer... »

**Pierre CLAUDON :** « On pourrait les enlever »

**Agnès TRAVERSIER :** « Effectivement »

**Agnès TRAVERSIER :** « D'autres propositions ? »

**Sophie RADREAU :** « Sur les gros projets peut-on espérer voir des plans et avoir plus de détails ? »

**Céline JELIC :** « Une présentation a été faite en commission avec tous les devis reçus, l'intérêt est dans un premier temps d'avoir un chiffrage. J'ai reçu quatre entreprises, différents plans et une dizaine de devis. Les solutions retenues pour l'appel d'offres seront détaillées »

**Agnès TRAVERSIER :** « Si vous souhaitez consulter les détails des devis reçus et les plans, cela ne pose aucun problème »

**Pierre CLAUDON :** « Un gros projet de ce genre peut être présenté en Conseil Municipal, pas forcément ce soir »

**Agnès TRAVERSIER :** « Cela sera fait »

**Agnès TRAVERSIER :** « Concernant la restauration scolaire, on a demandé l'assistance de PMA pour un projet de 1 030 000 € ; tout est chiffré, y compris le matériel, les fournitures, pas uniquement le bâti, avec une marge de sécurité. En frais de fonctionnement, on économisera le bus pendant l'heure de midi soit environ 15 000 € à l'année, il y aura plus d'activités pour les enfants sur place »

**Aurélié PLANÇON :** « Ça sera beaucoup plus pratique lorsque la salle polyvalente sera occupée par une association. On économisera le chauffage. Et il n'y aura plus les risques durant les trajets »

**Agnès TRAVERSIER :** « On peut utiliser l'exemple des trois jours où la salle des fêtes était indisponible puisqu'on réparait le chauffage. Les enfants ont mangé à la salle Bernard Pagnot. Il y a eu deux services vraiment distincts, c'était très calme »

**Agnès TRAVERSIER :** « D'autres propositions ? »

**Aurélié PLANÇON :** « Pour l'éclairage public, il faut juste préciser que tous les lampadaires ne seront pas changés, seulement les plus anciens »

## VI - DIAGNOSTIC FINANCIER

### A - État de la dette sur 20 ans :

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

### COMMUNE

Années	Dette capital au 01/01	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations Annuités
2018	2 125 302.40	313 771.18	72 391.55	241 379.63	
2019	1 883 922.76	262 217.57	64 971.70	197 245.87	51 553.61
2020	1 686 676.88	242 702.61	58 709.93	183 992.68	19 514.96
2021	1 502 684.20	233 361.09	52 208.68	181 152.41	9 341.52
2022	1 321 531.78	233 275.80	45 440.38	187 835.42	85.29
2023	1 133 696.35	178 658.19	38 378.29	140 279.90	54 617.61
2024	993 416.56	129 420.01	33 271.98	96 148.03	49 238.18
2025	897 268.53	129 334.69	30 543.20	98 791.49	85.32
2026	798 477.04	125 249.30	27 714.00	97 535.30	4 085.39
2027	700 941.74	103 457.74	24 780.24	78 677.50	21 791.56
2028	622 264.24	103 372.41	22 497.34	80 875.07	85.33
2029	541 389.17	103 286.98	20 127.61	83 159.37	85.43
2030	458 229.80	80 635.79	17 667.30	62 968.49	22 651.19
2031	395 261.31	80 550.46	16 071.51	64 478.95	85.33
2032	330 782.36	58 910.11	14 433.83	44 476.28	21 640.35
2033	286 306.08	37 344.90	13 043.88	24 301.02	21 565.21
2034	262 005.06	37 344.90	11 855.56	25 489.34	0.00
2035	236 515.72	37 344.90	10 609.13	26 735.77	0.00
2036	209 779.95	37 344.90	9 301.76	28 043.14	0.00
2037	181 736.81	37 344.90	7 930.45	29 414.45	0.00
2038	152 322.36	37 344.90	6 492.08	30 852.82	0.00



Agnès TRAVERSIER : « Cette année 2018, deux prêts s'arrêtent ; les dernières annuités sont payées en janvier et avril 2018 d'où une diminution d'annuité de 51 553.61 € pour 2019, ce qui va nous permettre de contracter un nouveau prêt, avec l'objectif de ne pas dépasser cette annuité »

### BÂTIMENTS LOCATIFS

Années	Dettes capital au 01/01	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations Annuités
2018	274 600.52	14 899.44	11 945.12	2 954.32	
2019	271 646.20	14 899.44	11 816.61	3 082.83	0.00
2020	268 563.37	14 899.44	11 682.51	3 216.93	0.00
2021	265 346.44	14 899.44	11 542.57	3 356.87	0.00
2022	261 989.57	14 899.44	11 396.55	3 502.89	0.00
2023	258 486.68	14 899.44	11 244.17	3 655.27	0.00
2024	254 831.41	14 899.44	11 085.17	3 814.27	0.00
2025	251 017.14	14 899.44	10 919.25	3 980.19	0.00
2026	247 036.95	14 899.44	10 746.11	4 153.33	0.00
2027	242 883.62	14 899.44	10 565.44	4 334.00	0.00
2028	238 549.62	14 899.44	10 376.91	4 522.53	0.00
2029	234 027.09	14 899.44	10 180.18	4 719.26	0.00
2030	229 307.83	14 899.44	9 974.89	4 924.55	0.00
2031	224 383.28	14 899.44	9 760.67	5 138.77	0.00
2032	219 244.51	14 899.44	9 537.14	5 362.30	0.00
2033	213 882.21	14 899.44	9 303.88	5 595.56	0.00
2034	208 286.65	14 899.44	9 060.47	5 838.97	0.00
2035	202 447.68	14 899.44	8 806.47	6 092.97	0.00
2036	196 354.71	14 899.44	8 541.43	6 358.01	0.00
2037	189 996.70	14 899.44	8 264.86	6 634.58	0.00
2038	183 362.12	14 899.44	7 976.25	6 923.19	0.00

Agnès TRAVERSIER : « Concernant la gendarmerie, le prêt contracté en 2008 n'est pas renégociable »

### 13 LOGEMENTS-CENTRE

Années	Dettes capital au 01/01	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations Annuités
2018	366 970.72	31 912.10	6 605.47	25 306.63	
2019	341 664.09	31 912.10	6 149.95	25 762.15	0.00
2020	315 901.94	31 912.10	5 686.23	26 225.87	0.00
2021	289 676.07	31 912.10	5 214.17	26 697.93	0.00
2022	262 978.14	31 912.10	4 733.61	27 178.49	0.00
2023	235 799.65	31 912.10	4 244.39	27 667.71	0.00
2024	208 131.94	31 912.10	3 746.37	28 165.73	0.00
2025	179 966.21	31 912.10	3 239.39	28 672.71	0.00
2026	151 293.50	31 912.10	2 723.28	29 188.82	0.00
2027	122 104.68	31 912.10	2 197.88	29 714.22	0.00
2028	92 390.46	31 912.10	1 663.03	30 249.07	0.00
2029	62 141.39	31 912.10	1 118.55	30 793.55	0.00
2030	31 347.84	31 912.10	564.26	31 347.84	0.00

#### **B - Indicateurs financiers 2017:**

\* **Encours de la dette au 01/01/2017 par rapport aux recettes réelles de fonctionnement** : il représente 0.77 et indique le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes. Le seuil d'alerte pour notre Commune est de 1.2.

\* **Encours de la dette au 31/12/2017 par rapport à l'épargne brute** est de 8.55 ans. Il exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute nécessaire à la collectivité pour rembourser la dette en capital au 31/12/2017. Les critères d'appréciation sont les suivants :

- moins de 8 ans : zone verte
- de 8 à 12 ans : zone orange

\* **Marge d'autofinancement courant** est de 0.99 : le ratio inférieur à 1 indique que la charge de la dette en capital est financée par les recettes courantes.

**Sophie RADREAU :** « Pourquoi l'encours de la dette est-il donné une fois au 1<sup>er</sup> janvier et une fois au 31 décembre ? »

**Danielle BOUCLANS autorisée par Madame le Maire :** « Parce qu'on a remboursé des emprunts dans l'année 2017 »

**Sophie RADREAU :** « Oui, mais pourquoi pas les deux encours au 1<sup>er</sup> et/ou les deux au 31 ? »

**Agnès TRAVERSIER :** « Au 31 décembre 2016, cela aurait concerné l'année 2016 »

*Ces résultats basés sur l'année 2017 s'expliquent par la forte diminution des charges de personnel sur l'année (voir paragraphe "État du personnel").*

#### **C - Indicateurs de fiscalité fournis par DGCL:**

Indicateurs de fiscalité	Bavans	Moyennes des communes de même strate
Potentiel fiscal (3 taxes)	988.01	831.57
Potentiel financier	1110.98	926.17
Effort fiscal	1.10	1.09

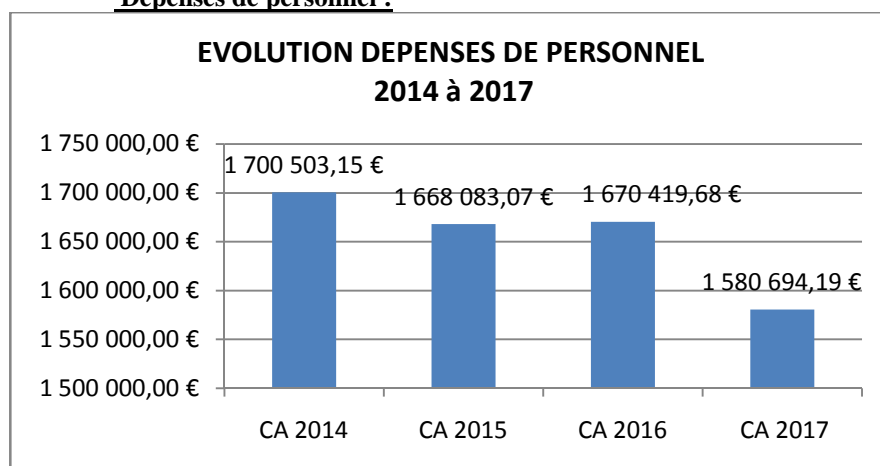
Le **potentiel fiscal** permet de mesurer la richesse fiscale de la Commune.

Le **potentiel financier** est égal au potentiel fiscal auquel est ajoutée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Ce potentiel financier permet de prendre en compte les ressources stables de la Commune.

L'**effort fiscal** permet d'évaluer la pression fiscale de la Commune.

#### **D- État du personnel :**

##### **\* Dépenses de personnel :**



Pour 2017, la forte diminution des dépenses de personnel s'explique par :

\* le transfert de la compétence "urbanisme" à PMA suite au départ de l'agent,

\* des postes restés vacants durant la période de recrutement pour permettre un examen attentif et une optimisation de chaque poste remplacé. On compte :

- 3 départs en retraite dont 1 pour invalidité,
- 3 mutations,
- 1 détachement,
- 1 disponibilité de droit pour suivre son conjoint, qui va évoluer en mutation,
- 1 démission,
- 1 licenciement (versement d'allocations pour perte d'emploi),
- 1 congé parental.

**Pierre CLAUDON :** « Il y a eu des embauches »

**Agnès TRAVERSIER :** « C'est juste pour expliquer la forte baisse des dépenses en personnel. Oui, il y a eu des remplacements, notamment au service administratif où un agent a été muté en préfecture de Besançon, mais il n'y a pas eu de création de poste »

#### **VII - TAUX D'IMPOSITION**

Les taux votés en 2017 étaient respectivement de 12.43 %, 25.64 % et 33.49 %.

Il n'y aura pas de modification de ces taux pour 2018.

## VIII - INFORMATIONS DIVERSES

### Révision du loyer de la gendarmerie

Jusqu'au 30 novembre 2017, le loyer payé par la gendarmerie (via le bail de sous-location) et celui reversé à AKTYA (via la convention de mise à disposition) étaient identiques.

Au terme de la 9<sup>ème</sup> année d'exécution des deux baux (30/11/2017), était prévue d'une part une revalorisation par le pôle des domaines publics de la DDFIP du loyer payé par la Gendarmerie et d'autre part une revalorisation du loyer payé par la Commune à l'emphytéote AKTYA. Il apparaît un delta défavorable à la Commune entre le montant de ces deux loyers qui étaient jusqu'alors équilibrés.

De plus, il n'y a pas de corrélation entre les fréquences des clauses de révision des deux baux. En effet, le bail de sous-location prévoit une révision triennale et la convention de mise à disposition une révision annuelle.

Lors de la réunion du 09 janvier 2018, entre les représentants de la Gendarmerie, de la DDFIP, d'AKTYA et de la Commune, et en présence de Monsieur le Sous-préfet du Doubs, il a été convenu que la DDFIP s'engagerait à maintenir le montant pratiqué jusqu'à présent à condition qu'AKTYA renégocie le prêt qu'elle a contracté auprès du financeur public DEXIA, et ce sur la base des taux pratiqués actuellement. Cela permettrait à AKTYA d'aligner le loyer qu'elle perçoit de la part de la Commune sur celui que la Gendarmerie paie à la Commune.

Le but est de supprimer le delta que la Commune aurait à supporter, ou à minima le réduire.

AKTYA a entrepris des démarches auprès de DEXIA. Nous devrions avoir des éléments de réponse dans les semaines à venir.

**Le Conseil Municipal,**

**par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

**PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique pour l'exercice 2018.**

*Séance levée à 21h10*

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018 – Ouverture à 21h10**

Nos réf : HT/DB/MCR

**Présents :** TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka.

**Excusés :** MORANDINI-HENRICI Séverine a donné procuration à GROSJEAN Aline,  
ADDE Patrick donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre,  
MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie,  
LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline,  
DELMARRE Véronique a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,  
GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard,

**Absent excusé :** SEGAUD Grégoire

**Absente :** FRANÇOIS Claudine

**Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :**

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Christian BEDEZ** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 07 décembre 2017 appelle une observation : **Madame Sophie RADREAU** précise pour information, dans le chapitre III – Finances Personnel et notamment dans la partie concernant le bâtiment locatif de la gendarmerie, la date de décision de signature du bail emphytéotique le 07 septembre 2007.

Les membres signent le registre.

### **Ordre du jour :**

#### **I – Délibérations**

##### **► Suppression / Création d'emploi**

**Madame le Maire** informe l'assemblée :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14/04/2017,

Considérant le licenciement au 01/08/2017 de l'agent occupant les fonctions de directeur du Pôle "Enfance Jeunesse Bâtiment",

Considérant le recrutement d'un agent pour son remplacement,

**Madame le Maire** propose à l'assemblée la modification du tableau des emplois à compter du 09 avril 2018 comme suit :

- la suppression de l'emploi permanent de moniteur – éducateur et intervenant familial à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B,

- la création de l'emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C,

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi

### **VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

#### **► Convention régionale de cohésion urbaine et sociale**

**Madame le Maire** présente l'exposé suivant :

Depuis de nombreuses années, les deux ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté sont intervenues pour soutenir le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social.

La Région Bourgogne s'est particulièrement engagée en faveur de la cohésion sociale des territoires urbains en difficulté, en consacrant 90.5 M€ sur 2007-2015 pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et accompagner, sur le plan humain, ce renouvellement des quartiers d'habitat social.

À partir de 2018, la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté a décidé d'étendre cet engagement à l'ensemble du territoire régional, en application notamment des orientations stratégiques retenues dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER).

La Région a adopté en ce sens deux règlements d'intervention financiers :

- Le premier en date du 24/06/16 portant sur la rénovation urbaine,
- Le second en date du 30/06/17 portant sur les programmes de cohésion sociale.

La mobilisation de ces dispositifs est conditionnée par la signature d'une Convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale (CRECUS) entre la Région et chaque EPCI et Ville ayant un ou plusieurs quartiers concernés sur son territoire.

Cette convention porte sur la période 2018-2020 et a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, en faveur des orientations de sa stratégie locale de cohésion urbaine et sociale.

Les principaux engagements réciproques de cette convention portent sur la liste des quartiers bénéficiaires et les montants des moyens financiers spécifiques correspondants.

La stratégie de cohésion urbaine et sociale énoncée s'appuie, quant à elle, sur le Contrat de Ville Unique et le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Les quartiers concernés sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville, PMA comptant sept Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et deux quartiers en veille active.

L'engagement financier régional spécifique pour la période 2018-2020 est le suivant :

- sur le volet rénovation urbaine (subventions d'investissement) :

- 1,75 million d'€ en faveur du Programme de Renouvellement Urbain des Evoironnes à Sochaux, au titre de son classement en quartier d'intérêt régional pour le NPNRU,
- 500 000 € en faveur des autres quartiers mentionnés ci-dessus.

Remarque : les quartiers éligibles au NPNRU au titre de l'intérêt national, comme la Petite-Hollande à Montbéliard, ne sont pas éligibles à ces enveloppes régionales.

- sur le volet cohésion sociale :

- 90 000 € par année pour les actions de la cohésion sociale.

La Région participera à l'appel à projets annuel du Contrat de Ville de PMA. Les actions soutenues par la Région seront décidées d'un commun accord avec Pays de Montbéliard Agglomération et les communes afin de renforcer la cohérence des interventions, dans le cadre des règlements financiers votés par la Région.

Les modalités de gestion des subventions feront l'objet de conventions d'application entre la Région et les maîtres d'ouvrage.

Sur le volet rénovation urbaine, il est proposé que PMA s'engage, de son côté, à apporter de manière analogue à la Région :

- 500 000 € (subventions d'investissement) pour les opérations de rénovation urbaine sous maîtrise d'ouvrage communale dans les quartiers mentionnés ci-dessus non éligibles au NPNRU.

Après signature de la convention, un appel à projets "rénovation urbaine" sera lancé début 2018 auprès des communes pour identifier la liste des projets potentiellement éligibles sur la période 2018-2020 et arrêter ensuite une répartition effective de l'enveloppe.

Le Contrat de Ville Unique identifie le quartier de Champerriet à Bavans en quartier de veille active qu'il est proposé d'intégrer à la CRECUS.

#### Opérations prévisionnelles éligibles au titre de la convention cadre :

Champerriet est un petit quartier dont la superficie est de 32 ha et compte moins de 1000 habitants.

Le quartier connaît une décroissance démographique importante (de 743 habitants en 2006 vers environ 400 aujourd'hui) tandis que la commune augmente sa population (0,2% d'augmentation entre 2006 et 2011).

La population est relativement jeune : 32% de la population sont âgés de moins de 20 ans en 2006 contre 23,4% dans la commune.

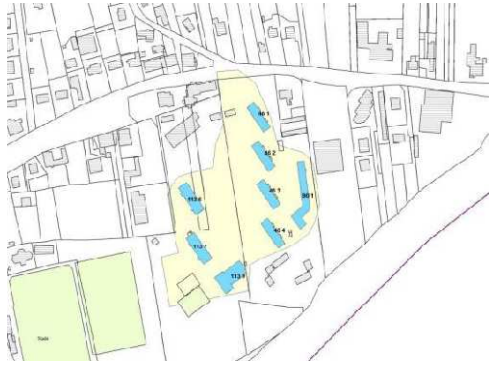
La part des ménages locataires en HLM est de 67,7% en 2009. Les différents indices montrent des signes de paupérisation de la population, entre autres, le taux de chômage élevé et le faible nombre des diplômés (la part des jeunes adultes sans baccalauréat est de 72,8% début 2007, contre 52,6% à l'échelle de l'agglomération).

La taille démographique du quartier ne permet pas de l'inscrire comme quartier prioritaire mais sa situation sociale justifie qu'il soit en QVA (Quartier de Veille Active).

#### Données sociales :

Le quartier est marqué par la présence importante des jeunes et des étrangers.

La part des jeunes adultes sans diplôme est élevée (73% tandis que celle de la moyenne des quartiers prioritaires en France se limite à 61%).



#### Renouvellement urbain : les principes de développement

La situation sociale du quartier mérite son classement en quartier de veille afin de poursuivre la consolidation du projet.

- Du fait des démolitions sur un territoire en PPRI, le quartier Champerriet est désormais aéré et réhabilité. Cependant, il reste inachevé, stigmatisé. Plusieurs actions doivent être poursuivies pour relier le quartier à la ville et améliorer son image : gestion du parc restant, anticiper la destination des espaces libérés par une gestion transitoire, dont le fleurissement, qui améliore le cadre de vie, finaliser la piste cyclable, trouver des solutions de locaux pour le CMS et la PMI. L'enjeu est de rendre ce petit quartier attractif pour tous les habitants de Bavans.

- La création du lotissement des Hauts de Bavans est un atout de mixité qui a drainé une partie des habitants de Champerriet. Ce lotissement doit être observé afin d'éviter un risque de déqualification : révision du plan Stratégique de Patrimoine, l'intervention de la Prévention Spécialisée, la création d'un lieu public qui organise le quartier.

- Plus globalement, une réflexion est engagée sur l'organisation de la ville et sa déclinaison dans les mini-quartiers : adapter les écoles pour qu'elles soient plus accueillantes, valoriser des commerces, installer des bancs (schéma de cohérence des services publics).

#### Enjeux prioritaires en matière de cohésion sociale

Le coeur du projet social est la jeunesse avec 4 axes :

- Cohérence éducative,
- Lutte contre le décrochage et sur les orientations négatives,
- Culture et citoyenneté,
- Santé, parentalité, prévention précoce et réussite éducative.

Une bonne organisation de l'ingénierie est nécessaire pour gérer la sortie de la géographie prioritaire :

→ Poursuivre le projet de réussite éducative en l'articulant au CEJ afin de le rendre effectif de 0 à 16 ans.

→ Confier à la MPT la mission d'animation : accompagnement des projets collectifs, développement des démarches participatives, animation du réseau partenarial qui s'appuie sur une vie associative dense et des bénévoles nombreux. Conforter à ce titre le financement de l'animation globale.

**Sophie RADREAU** : « Concrètement, quelles seront les conséquences ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Le Programme de Réussite Éducative (PRE) n'est plus financé. Le fait de signer la convention permettrait d'avoir des crédits suivant les actions et suite à appels à projets concernant la cohésion sociale »

**Pierre CLAUDON** : « Cette convention aurait pu être présentée en Commission "Politique de la ville" »

**Agnès TRAVERSIER** : « Elle nous a été envoyée récemment. Nous devons rencontrer Madame BAZIN, chargée de la politique de la ville à PMA, et qui est notre interlocutrice ; dans un premier temps, elle doit faire un diagnostic de tout ce qui existe sur la commune de Bavans (artisans, commerçants, écoles, MPT, élus, population...) ; elle viendra lundi 05 mars à 17h30 en mairie pour présenter son rôle et ses objectifs, ses projets. Vous êtes les bienvenus si vous désirez venir »

Suite à cet exposé, **Madame le Maire** demande au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du présent rapport, et de l'autoriser à signer la convention régionale de cohésion urbaine et sociale.

**VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

► **Garantie d'emprunt NEOLIA**

**Madame le Maire** présente à l'assemblée la demande de la Société NEOLIA.

La Société va contracter un emprunt d'un montant total de 1 639 748 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts CDC (prêt PLUS, prêt PLUS foncier, prêt PLAI, prêt PLAI foncier) sont destinés à financer la construction de 12 logements PLUS et 4 logements PLAI situés rue des Mirabelles à Bavans.

NEOLIA demande à la Commune de Bavans de cautionner le remboursement de cet emprunt à hauteur de 30%, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

**VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

► **Personnel – Prise en charge d'une préparation au permis poids lourd**

**Madame le Maire** propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de préparation au permis poids lourd pour un agent communal. Ce permis est indispensable pour utiliser le matériel dans le cadre de certains travaux communaux.

**Agnès TRAVERSIER** : « Il s'agit d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), avec obligation de formation. La formation coûte 2 211 € »

Toutefois, cette prise en charge des frais ne serait effective que jusqu'à la deuxième présentation à l'examen.

De plus, la prise en charge n'est définitive que si l'agent reste dans les services communaux pendant les cinq années suivant l'obtention du permis. Dans le cas où l'agent quitte les services communaux pendant les cinq années suivant l'obtention du permis, une participation lui sera alors demandée dans les conditions suivantes : l'agent devra rembourser à la commune la totalité du montant de la formation s'il quitte la commune dans l'année qui suit l'attribution du permis, les 4/5<sup>ème</sup> la deuxième année, les 3/5<sup>ème</sup> la troisième année, les 2/5<sup>ème</sup> la quatrième année, les 1/5<sup>ème</sup> la cinquième année.

**VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

► **Cession d'une partie de la parcelle AC n° 710**

Monsieur CANAL Christophe et Madame STIRNEMANN Audrey, propriétaires de la parcelle cadastrée AC n° 708 sur "les Hauts de Bavans", rue des Mirabelles, souhaitent acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 710 rue des Mirabelles ; cette partie, d'une contenance de 1a 08ca, fait jonction entre les parcelles 707 et 708. **Madame le Maire** propose de la céder au prix de 2 000 €, les frais notariés et de bornage restant à la charge de l'acheteur.

**VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

► **Opération Ravalement de façades**

Dans le but d'aider à la valorisation du patrimoine urbain, la Commune accorde une subvention aux particuliers qui rénovent leurs façades.

Un périmètre éligible a été arrêté par le Conseil Municipal en séance du 13 décembre 2012 (RD 663, Émaillerie, route d'accès au Mont-Bart, rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs, de la Vieille Vie, de l'Étoile, de la Mairie, de la Dîme).

Le respect des critères suivants conditionne l'attribution de l'aide communale :

- Seules les façades vues de l'espace public sont aidées,
- Respect des préconisations du Conseil Couleur,
- Travaux concernant l'intégralité des façades,
- Travaux réalisés par des entreprises ou artisans régulièrement inscrits au registre du Commerce,
- Garantie décennale obligatoire,
- Montant des attributions : 15% du montant H.T. de la facture avec un plafond de 2 000 €.

Par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2015, les critères suivants avaient été validés :

- Habitation en bordure de rue,
- Ne sont retenus que les travaux de ravalement à l'exclusion des travaux de remise en état des façades, ouvrants, entourages de propriétés, ...
- La Commission « Urbanisme – Travaux – Forêt – Cimetière » examinera chaque dossier et donnera un avis.
- Les règles d'attribution des subventions seront réexaminées tous les 2 ans.

**Madame le Maire** propose le renouvellement de ces aménagements pour 2 ans, soit pour les années 2018 et 2019.

**VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

### ► **Convention avec PMA / Mutualisation de la collecte et vente des CEE (Certificats d'Économies d'Énergies)**

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergies imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'État.

Désignées par l'article 221-7 du Code de l'Énergie, les collectivités publiques peuvent obtenir des CEE à partir d'opérations d'économies d'énergies réalisées sur leur propre patrimoine ou dans le cadre de leurs compétences. N'étant pas soumises à obligations d'économies d'énergies, elles ont néanmoins la possibilité d'en détenir.

Dans le cadre du programme "PRO-INNO-08" (Économies d'énergies dans les Territoires à Énergie Positive Pour la Croissance Verte TEPCV), Pays de Montbéliard Agglomération est désigné en tant que dépositaire commun pour son compte et celui des communes et établissements publics inclus dans son territoire. À ce titre, il organisera la collecte et la valorisation des CEE issus d'actions réalisées par les collectivités éligibles de son territoire.

**Madame le Maire** présente au Conseil Municipal une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune de Bavans bénéficiaire de CEE, confie à Pays de Montbéliard Agglomération la mission de collecte et de valorisation des CEE issues d'opérations réalisées sur ses biens propres dans le cadre du programme PRO-INNO-08.

La convention fixe :

- l'engagement de Pays de Montbéliard Agglomération, concernant l'affectation financière du résultat de la vente des CEE susceptibles d'être délivrés,
- les engagements de la commune sur ces opérations d'économies d'énergies,
- les modalités de restitution du produit financier à la commune.

**Agnès TRAVERSIER** : « C'est ce programme qui nous permettra de bénéficier pour notre éclairage public de la subvention de PMA »

**Pierre CLAUDON** : « Pourquoi ne peut-on pas rester indépendant ? Pourquoi passer par PMA et verser 5% ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « PMA a déposé un marché global, ce qui a permis d'obtenir des tarifs concurrentiels. C'est plus avantageux de mutualiser »

**Pierre CLAUDON** : « Les dossiers sont déjà déposés ? On aurait pu inscrire l'isolation, le local de la pétanque »

**Agnès TRAVERSIER** : « On doit choisir un projet, on a pris le plus important »

Suite à cette présentation, **Madame le Maire** demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec PMA pour la mutualisation de la collecte et la vente des certificats d'économies d'énergies (CEE) issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités.

**VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

## **II – Rapports des Commissions**

→ **COMMISSION « JEUNESSE – VIE SCOLAIRE »**

**séance du 15 février 2018**

– **rapporteur David GRISEY** ↻

### **Projet de restauration scolaire - Analyse et discussion autour de deux projets : PMA et Tradi'Est**

- PMA prendrait en charge le dossier : un avant-projet assez vague, mais prenant tous les frais en charge, nous a été présenté. Coût de l'opération : 1 025 000 €.

- Tradi'Est nous propose un dossier plus abouti avec des visuels intérieurs/extérieurs et un descriptif détaillé du bâtiment. Coût du projet : 661 000 €. Nous nous rapprochons à nouveau de Tradi'Est pour nous assurer des coûts annexes (essais géotechniques, assurance,...). Pour rappel : les bâtiments abritant périscolaire et/ou restauration sont les plus subventionnés (entre 65% et 80%).

Les deux parties s'engagent pour une mise en service du bâtiment au 1er janvier 2020 si le projet est validé par le Conseil Municipal dans les prochaines semaines. Avantage : nous pouvons étaler le projet sur 3 années de budget.

**David GRISEY** propose de présenter le projet en fin de réunion si des personnes sont intéressées.

### **Investissements**

- **École maternelle Françoise Dolto**

Avec l'installation de 2 VPI à l'école primaire Claire Radreau 2, l'école maternelle va récupérer 2 vidéoprojecteurs. Prévoir l'achat de 2 dessertes à roulettes (300 €).

La Commission propose d'inscrire une ligne "Divers matériels" pour permettre l'achat de vélos, trottinettes, jeux extérieurs, livres,... Montant proposé : 1 500 €.

Afin de protéger les locaux de la chaleur (côté couloir grands), des films solaires ou des stores californiens pourraient être installés. Coût estimé : 2 000 €.

- **École élémentaire Claire Radreau**

Afin de continuer l'installation d'équipement numérique dans les classes, la Commission propose l'installation de 2 nouveaux VPI pour le bâtiment Radreau 2 ; coût : 3 600 € TTC + 600 € de tableaux blancs.

Nous proposons également la mise en service de 15 PC portables supplémentaires, dont 50% du coût est subventionné par l'Éducation Nationale dans le cadre de Plan National Numérique : coût total 10 200 €, donc reste à charge de la commune 5 100 €. Notre école a été choisie par l'Éducation Nationale en tant qu'école pilote car très bien équipée en numérique ; ce qui permet la formation des enseignants.

Afin de remplacer les rideaux plus que vieillissants de l'école Radreau 2, la Commission propose la pose de stores californiens. Coût estimé : 7 000 €.

Une demande d'un porte vélo supplémentaire avait été formulée : voir pour qu'il soit en place pour les beaux jours.

La Commission propose de faire repeindre les deux couloirs (rez-de-chaussée et étage) de l'école Radreau 2 et se demande si un chantier jeune pourrait être envisageable.

**Agnès TRAVERSIER :** « Tout dépend de la hauteur. L'ADDSEA cherche des chantiers pour les vacances. On pourra étudier cela avec les Ateliers et peut-être organiser un chantier commun ADDSEA / CCAS »

### Évènements à la crèche

- Du 12 au 19 mars : la grande semaine de la petite enfance.

- Du 23 au 28 avril : le satellite. Organisé par le Fonds Régional d'Arts Contemporains (FRAC) ; un camion va être dans la cour de la crèche pendant une semaine. C'est un musée roulant, avec une exposition basée sur les sens. Les enfants de l'école maternelle devraient pouvoir profiter également de l'exposition. Nous devons organiser un vernissage le 23 au soir ; prévoir apéritif (environ 80 personnes attendues).

- En 2019, la crèche fêtera ses 20 ans. L'équipe du multi-accueil souhaite marquer le coup. Nous réfléchissons à la manière dont pourrait se dérouler cet évènement (inviter des Anciens, concert,...).

### Divers

- Présentation à la Commission de la future responsable du Pôle enfance-jeunesse.

**Sophie RADREAU :** « On n'a pas signé une convention avec la Maison Pour Tous ? »

**Agnès TRAVERSIER :** « Romain CARRIER est toujours responsable et très compétent pour ce qui est animation, mais on souhaite avoir un responsable de gestion du personnel (emplois du temps, congés,...). Cette personne, viendrait de la Communauté de Communes d'Héricourt où elle exerce déjà cette mission. La Maison Pour Tous ne nous accompagnera certainement pas toujours, ils ont des difficultés car ils fonctionnent beaucoup avec des CAE, qui ne seront pas renouvelés. C'est beaucoup plus le personnel communal qui est mis à disposition de la Maison Pour Tous que l'inverse. Ils travaillent actuellement à une réorganisation (audit) afin de continuer à exister. Nous anticipons, car on ne sait pas comment notre collaboration va évoluer »

**Sophie RADREAU :** « Romain CARRIER va rester ? »

**Agnès TRAVERSIER :** « Pour l'instant notre collaboration continue, mais ils emploient des personnes provenant de l'association "Travaillons ensemble" par exemple, et notre collaboration n'est plus aussi sereine »

- Pascal VILMINOT se charge d'acheter le bois pour la fabrication de meubles pour la BCD à l'école Dolto (400 €, vu au dernier Conseil d'école).

- Conseil d'école Dolto le mardi 27 février ; conseil du multi-accueil le mercredi 28 février.

- Les inscriptions scolaires se dérouleront du 5 mars au 6 avril.

- Monsieur le Directeur d'Académie nous informe qu'il envisage l'ouverture d'une classe sur l'école élémentaire à la rentrée de septembre (ouverture conditionnelle, comptage à la rentrée).

**Agnès TRAVERSIER :** « Il ouvre un 9<sup>ème</sup> poste »

Une prochaine réunion de Commission est prévue pour le 15 mars 2018.

**David GRISEY :** « Félicitations aux Ateliers municipaux pour le déneigement de ce matin, notamment devant les écoles »

**Agnès TRAVERSIER :** « Bernard DURY a fait intervenir l'astreinte à 4h45 ce matin. Les rues avaient été salées déjà hier en prévision des pluies verglaçantes, mais il y eu la neige, il a fait -7°, et le sel n'a pas tellement agi »

**Pierre CLAUDON :** « Il y a eu deux fois de la neige et deux fois la Charbonnière a été barrée. C'est quand même pas très logique »

**Agnès TRAVERSIER :** « Il y a eu des incidents »

**Pierre CLAUDON :** « C'est plus simple de déneiger que de barrer »

**Gregory GLAB :** « Ce matin entre Montbéliard et Belfort, il y avait de la neige sur toutes les voies ; pourtant, sur l'autoroute, ils font toujours ce qu'il faut, mais aujourd'hui c'était vraiment une journée particulière »

**Agnès TRAVERSIER :** « Si les gens réfléchissaient, ceux qui peuvent passer ailleurs ne passeraient pas par la Charbonnière ; on descend vite, on se met en travers donc le camion de déneigement ne peut pas monter... »

**Aurélien PLANÇON :** « Dans une région où il neige, il ne faut pas trop demander »

**Agnès TRAVERSIER :** « Il y aura toujours des mécontents : que l'on barre ou non la rue, si on déblaie une rue et pas une autre. On fait ce qu'on pense être le mieux »



## → COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE »

séance du 12 février 2018

– rapporteur Céline JELIC

### Modification du règlement des salles

Il est ajouté à la fin de l'article 8 intitulé "État des lieux" du règlement de mise à disposition et d'utilisation des salles polyvalente et Bernard Pagnot : « Le ménage des salles doit être effectué la veille de la remise des clés, ce jour étant uniquement consacré à l'état des lieux. ».

### Convention de mise à disposition d'une machine à bière, salle polyvalente

Une convention établie entre l'Amicale des Associations Bavanaises et la Municipalité doit être signée. Celle-ci précise notamment que la Municipalité se décharge de toute responsabilité (vol, incendie, événements naturels ou tout acte de vandalisme, entretien, changement de la bouteille de gaz...) y compris lors de la location de la salle à des particuliers ou autres.

Cette convention sera annexée après signature des parties.

### Point sur la couverture d'un terrain de tennis

Toutes les offres reçues ont été présentées à la Commission. Les diverses consultations ont permis à ce stade de chiffrer cette construction à environ 290 000 € HT (hors étude de sol, implantation géomètre...).

### Subventions 2018

La somme allouée aux associations est de 25 720 €.

La Commission propose la répartition suivante :

Associations	Montants	Réserve Subventions exceptionnelles
A.M.B. Et Baby gym	?	
Amicale des Associations Bavanaises	1 200	
Amicale Pétanque Bavanaise	0	
Art et Artisanat	150	
Association Le Fort du Mont-Bart		500
Bibliothèque	4 750	
Chasse	600	
Chorale « Les Baladins »	1 200	
Dinamic Gym	500	
Hand Ball	1 500	
Karaté	1 400	
L'Echo du Mont-Bart	1 600	
Randonnée Bavanaise	650	
Sauvegarde des Fruitières	0	
Société de Pêche	100	
Souvenir Français	100	
Tennis Club	1 400	
Tennis de table	1 150	
Tir	800	
UNC	150	
USB	2 550	
Réserves		5 420
<b>Totaux</b>	19 800	5 920
<b>Total Général</b>	<b>25 720</b>	

- Après relance, l'AMB a adressé en date du 1<sup>er</sup> février un mail dans lequel est précisé ceci : « Pour cette année, nous ne ferons pas de demande ».

A savoir que l'an dernier, la Commission a attribué à cette association une subvention alors même que nous n'avions pas eu de dossier. (Avait été évoqué le fait que la trésorière était malade à cette période).

- Par ailleurs, la Commission a décidé de baisser la subvention de l'Association du Fort du Mont-Bart au motif suivant :

Petit rappel historique → Par délibération du Conseil de Communauté du 24 mai 2004, Pays de Montbéliard Agglomération a déclaré le site du fort du Mont-Bart d'intérêt communautaire. PMA, en sa qualité d'affectataire du site, exerce les droits et devoirs en lieu et place du propriétaire, y compris ceux liés à la préservation du site.

De ce fait, un transfert de charge de 40 K€ est effectué par la commune à PMA.

L'Association du Fort du Mont-Bart a pour objet statutaire la sauvegarde et la mise en valeur du fort du Mont-Bart. Aussi, depuis 1984, elle effectuait une partie de l'entretien et de l'embellissement du site. Les actions de

L'Association ont ainsi largement participé à la préservation du fort. L'association permettait également au public de découvrir l'histoire du fort grâce à l'organisation de visites guidées et d'animations diverses.

C'est dans ce contexte que l'Association et PMA ont instauré un partenariat pour conforter leurs actions mutuelles au titre de la préservation et l'animation du fort du Mont-Bart sous couvert d'une convention d'objectifs et de moyens.

Dans ce cadre, l'Association s'engage à ne collecter aucun financement additionnel auprès des communes membres de PMA au titre des actions visées dans la convention qui la lie à PMA.

Ce que respecte l'Association puisqu'elle nous sollicite au titre de travaux à effectuer dans la salle de garde qui est restée propriété communale. Cette salle aménagée par l'association tire les bénéfices de sa location qui lui rapporte environ 6 000 € par an. Cette somme doit être uniquement affectée à l'entretien de cette dite salle.

Par conséquent, la Commission a estimé que la subvention serait portée à 500 €.

### **Exposition peinture et salon VDI**

Manifestation prévue les samedi 24 mars de 14h à 18h et dimanche 25 mars de 10h à 18h.

Actuellement, 5 peintres et 14 vendeurs ont répondu à l'invitation.

### **Orientations budgétaires**

Inscription des demandes suivantes :

- **Couverture d'un terrain de tennis** : estimation 290 000 € HT (hors étude de sol, implantation géomètre, PC, mission de contrôle technique, cahier des charges),
- **Kit complet de parcours sportif (Vita)** : 11 modules, structure en bois, bois traité autoclave, peuvent être scellés directement dans le sol sans crainte de pourrissement (selon la notice), garantie 10 ans, installation non comprise dans le prix. Les modules peuvent être posés par les agents techniques ; 5 341 € TTC,
- **Prévoir complément paillage sur le parcours Vita,**
- **Friteuse à réparer,**
- **Arrosage du terrain de foot.**

→ **COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – COMMUNICATION »**  
**séances du 20 décembre 2017 et du 02 février 2018**

– **rapporteur Bernard DURY** ↗

### **Environnement**

#### **Illuminations 2017/2018**

##### **Retours et analyses sur les illuminations de Noël**

- Les décorations supplémentaires apportées par les motifs bois, représentant les animaux des pays nordiques, effectuées par des bénévoles, ont été appréciées.
- Sapins non éclairés en face du magasin Colruyt trop neutres – penser à ajouter des nœuds en papiers brillants.
- Traîneau avec rennes à l'entrée de Bavans un peu éloigné de la route.
- Trop de motifs dans la zone du Crédit Agricole en face de la boulangerie.
- Boîte à lettres pour le père Noël à l'école Dolto : 5 classes ont participé, 50 lettres ont été transmises au père Noël via la poste avec réponses pour tous.
- La zone de la Maison pour Tous manque toujours d'animation.

##### **Maisons retenues pour la qualité de leurs illuminations**

Les critères pour cette sélection portent sur la qualité des illuminations, la créativité et la visibilité depuis une rue de passage. Il ne s'agit pas de faire une surenchère de guirlandes, nous privilégions l'harmonie et le côté communicatif et démonstratif de la lumière.

Maisons éligibles :

- Monsieur et Madame Gérard ROY rue des Cerisiers
- Monsieur et Madame Jean Yves DEMOUGE rue des Cerisiers
- Monsieur et Madame Jean-Pierre BUNYK impasse Beucler
- Monsieur et Madame Éric GROSCLAUDE rue de la Charbonnière
- Monsieur et Madame Daniel PECHIN rue des Pommiers
- Madame Martine MONNIN rue des Rouges gorges
- Monsieur et Madame Albert D'ORIO rue des Acacias
- Monsieur et Madame David GUEDE 75 Grande Rue

#### **Illuminations 2018/2019**

##### **Fin de location triennale des 24 illuminations de rue louées chez BAZAUD**

- 2 options sont possibles :

→ rachat par la commune – le coût étant d'un an de location, soit 3 048,48 € ;

→ restitution des motifs et rachat de nouveaux motifs.

- Avis de la Commission : compte tenu de la bonne qualité de ces motifs, l'absence de défaut durant les trois ans de location, les qualités décoratives, toujours modernes et toujours dans le coup, le choix de la Commission est de les racheter.



### Choix de nouvelles illuminations d'occasion sur catalogue BLACHÈRE

En prévision des fêtes de Noël prochain, il est demandé à la Commission de choisir des motifs, en vue de rachat, sous de bonnes conditions, de motifs en retour de location.

### Décorations pour la période de Noël réalisées par des bénévoles

- L'accueil favorable des motifs bois positionnés dans différents endroits de la commune en 2017 nous encourage à prévoir une nouvelle animation pour les prochaines fêtes de Noël.
- Principales idées évoquées par la Commission :
  - Fausse patinoire dans la fontaine de la place centrale avec présence de pingouins, ours...
  - Massif en face de la boulangerie GROSCLAUDE : positionnement d'un traineau avec rennes ou maintien d'un sapin avec cadeau XXL sur le pourtour,
  - Nouveau motif à l'entrée de Bavans – piste : roue éclairée,
  - Les autres motifs devront être répartis dans la commune.

### Fleurissement

- Proposition de mettre un bac de fleurs dans la cour de l'ancienne école du Centre. Ces plantes seront commandées en même temps que les fleurs d'été. L'objectif est de rendre cette cour plus agréable pour les locataires. Les plantes retenues seront de type persistant pour éviter le plus possible les arrosages.
- Choix et commande du fleurissement d'été en cours en tenant compte du passage en plantes vivaces de ¾ des massifs et donc un volume de fleurs nettement plus faible. Par rapport à 2017, le fleurissement est reconduit.
- Bac à fleurs dans la cour de l'ancienne école du Centre en place. Les plantes vivaces seront installées en mars. Idem pour la Place des Egreyotes.
- Remplacement des bacs à fleurs en face de la banque : pot cylindrique.
- Les demandes de devis pour le fleurissement d'été sont en cours chez DREZET à Bethoncourt et à La Jardinerie à Exincourt. Les qualités globales d'ornement sont inchangées par rapport à 2017.
- Problème d'arrosage avec les pots suspendus noirs (trop perméables) : la solution proposée par les établissements DREZET est de placer une soucoupe en fond de pot avec positionnement d'une nappe épaisse type feutre. Cette solution permettra d'établir une réserve d'eau dans les pots et donc de supprimer un arrosage sur deux. L'application de cette solution est demandée dès ce printemps pour les 55 pots. Des devis sont en cours.

### Entretien des rues – désherbage sans produit phytosanitaire

- La présence de terre avec trop d'espace dans les jonctions trottoir/rue favorise le développement des mauvaises herbes. Nous demandons que ces interstices soient supprimés en assurant une bonne étanchéité entre les bordures de trottoirs et les rues pour ainsi limiter fortement toute végétation.
- Une projection d'émulsion de goudron pourrait être une solution économique et efficace.

### Inondations des 20/21 janvier – principaux enseignements

- Le débordement du Doubs avec inondation de la route départementale, de la banque à la Place Centrale, nous a imposé de prendre des dispositions à partir de 3h dans la nuit du 22 au 23, comme la pose de panneaux, ralentir la circulation dans la zone inondée et fermer la Place des Fêtes.
- La baisse lente du niveau de l'eau a été observée à partir de 12h le 23.
- Les riverains ont dû s'adapter en relevant les appareils à risque et en protégeant les ouvertures dans la rue de la zone inondée.
- Les enseignements pour la commune concernent la disponibilité sans marge de panneaux de signalisation.

### Point R enterré – positionnement

- Rappel : ce point R doit être accessible pour les usagers mais aussi par les camions de collecte.
- La seule piste à ce stade serait d'utiliser des places de parking près du cimetière.
- Le service concerné de PMA est sollicité pour faire une première analyse et établir un devis pour le terrassement incombant à la commune.
- Le devis sera inscrit au budget de la commune.

**Pierre CLAUDON** : « Peut-on rappeler pourquoi le projet est abandonné sur la route de Présentevillers ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Le projet proposé par PMA d'une aire de retournement des bus ne se fera pas et les deux projets étaient couplés »

**Pierre CLAUDON** : « Une délibération avait été votée concernant des échanges de terrains avec des particuliers »

**Agnès TRAVERSIER** : « Rien n'a été signé »

**Pierre CLAUDON** : « Sur l'emplacement précédent, cela causait des nuisances, mais si le point R est enterré ça ne serait pas possible ? »

**Bernard DURY** : « Ce n'est pas mieux que l'aire de retournement. La meilleure solution est d'utiliser des places de parking près du cimetière. Il faut savoir que le camion de collecte n'est pas autorisé à reculer. Il faut absolument trouver une solution car Bavans est éligible au projet de point R enterré ; de plus, le point R impasse des Reines-claude devait être ôté au 31 décembre 2017 »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il faut trouver l'emplacement qui gênera le moins de personnes »

**Bernard DURY** : « Il faudra trouver d'autres emplacements pour le point R enterré avant le 31 décembre 2018 ; sachant que le terrassement sera à notre charge »

### Nettoyage de printemps

Samedi 7 avril. Le rendez-vous est donné à 8h30 Place des Fêtes, avec casse-croûte en fin de séance dans le boulodrome.

### Aménagement de la cour de la mairie

- La dégradation du mur supérieur de séparation avec le temple et le bâtiment orange nous impose des travaux pour sécuriser la zone mais aussi pour enrichir la cour de la mairie.

- Des devis ont été réalisés pour :

→ démolir le mur et évacuer les gravats,

→ placer une clôture efficace – positionnement à statuer,

→ prévoir un enrochement avec apport de terre végétale,

→ installer des plantes ornementales permettant de stabiliser la terre dans ce talus abrupt.

Les travaux peuvent être pris en compte en partie par les Ateliers municipaux.

### Éclairage public – point sur passage en technologie à leds – séance de travail avec le SYDED et PMA

- État de notre parc de luminaires avec priorisation de remplacement (bilan établi par le SYDED) :

→ Priorité 1 : 387 à remplacer rapidement

→ Priorité 2 : 101

→ Priorité 3 : 262

- Coût prévisionnel : de l'ordre de 200 000 euros pour le remplacement des 387 luminaires de priorité 1 (somme donnée à titre indicatif - à confirmer).

- Subventions – conditions :

→ SYDED : de 35% à 40% dans la limite du plafond de 200 000 euros de travaux pour le remplacement de candélabres de plus de 20 ans y compris armoires, horloges astronomiques et crosses.

→ PMA : 140% de la somme restante hors armoires et crosses (écart entre le coût global et la subvention du SYDED).

- Évaluation des gains prévisionnels pour la commune par an :

→ Consommation : 13 000 euros ;

→ Abonnement (puissance plus faible) : 2 500 euros ;

→ Contrat d'entretien (sans entretien pendant 15 ans pour les 387 luminaires) : 7 500 euros.

→ Convention de maîtrise d'œuvre SYDED a été signée par Madame le Maire ;

- À engager :

→ Visualisation des luminaires de priorité 1 (à remplacer) sur le plan numérique de la commune ;

**Bernard DURY** : « Il y aura homogénéisation lors des changements de candélabres dans une même rue »

→ Réunion au SYDED le 6 mars pour faire un point, en vue d'engager les appels d'offres et les demandes de subventions.

**Champerriet** : vannes thermostatiques avec réglages non accessibles par les utilisateurs portées au budget 2018.

### Communication

**Proposition d'un panneau d'information financé par des publicités, par le Groupe Média Plus**

**Communication : positionnement à retenir**

La Commission retient la place proche de la boulangerie VAUTHIER. Ce positionnement bénéficie d'une bonne visibilité avec un parking pour les voitures.

Concernant le panneau sur la place des Fêtes avec un plan vieillissant de Bavans d'un côté et une page d'information Néolia sur l'autre face, un contact sera pris avec Néolia afin de connaître l'avenir de ce panneau.

### Avancement revue

L'ensemble des informations a été transféré à l'infographiste. Nous rappelons que cette revue est entièrement financée par les annonceurs, que nous remercions. Un grand merci à Gérard Barbier qui nous a fourni de nombreuses photos pour l'élaboration de la revue.

## III – Décisions du Maire

- **Décision 01/2018** : Signature de la Convention d'autorisation à procéder à la signalétique commerciale sur le territoire de la Commune de Bavans – SAS GIRODMEDIAS sise à MOREY (39)
- **Décision 02/2018** : Signature de la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public – Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED)

- **Décision 03/2018** : Signature du protocole d'accord de mise à disposition gratuite d'un panneau plan de ville / informations – GROUPE MEDIA PLUS COMMUNICATION sis à SAINT LAURENT DU VAR (06700)

#### IV – Divers

Deux dates à retenir :

- Commission Finances le 12 mars 2018 à 18h
- Prochain Conseil Municipal le 12 avril 2018

**Sophie RADREAU** : « Il y a eu un problème de circulation rue des Campenottes. Un taxi ambulance n'a pas pu accéder au coin de la rue à cause des voitures stationnées. Est-ce que l'on pourrait prévoir un stationnement permanent du même côté ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « Dans un premier temps, il faudra aller voir sur place »

**Pierre CLAUDON** : « Surtout à un endroit précis de la rue. Les riverains avaient déjà été informés »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il faudra envoyer un courrier de rappel aux riverains »

**Jasminka HERGAS** : « Est-ce que l'on pourrait avoir des informations sur les problèmes de nuisances qu'il y eu rue de la Prairie ? »

**Agnès TRAVERSIER** : « La discothèque est un problème récurrent. La Commission de sécurité est passée, il n'y a eu aucune raison de ne pas accorder l'ouverture à cette discothèque. Il peut y avoir une fermeture administrative d'une durée maximale de six mois suite à problèmes à l'intérieur de l'établissement, si des personnes sortent alcoolisées,... Il y a déjà eu une fermeture administrative de deux mois. Le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) est présent tous les week-ends, il y a des contrôles réguliers d'alcoolémie. C'est un commerce qui peut engendrer des nuisances : des va-et-vient de véhicules, mais moins que dans la rue des Cerisiers ! Pour les détritrus, j'ai constaté dimanche matin en distribuant le Bavans Info qu'il n'y en avait pas autant que ça ! Concernant la musique, des contrôles acoustiques ont été faits. Des incivilités, il y en a dans d'autres rues, comme la rue des Vergers, ou des incendies de véhicules dans d'autres quartiers »

*Séance levée à 22h25*